



MESURES D'ANTICIPATION EN PSYCHIATRIE

L'exemple de « mon GPS »

Fiche programme

Compétences visées

Acquérir les connaissances sur les outils de soins innovants en matière de prévention et l'accompagnement des éventuelles rechutes.

Concevoir un accompagnement de l'utilisateur autour de la prévention de crise.

Argument général

Le principe des « Directives Anticipées en Psychiatrie » (DAP) se développe depuis quelques années en France et dans le monde. Il permet à la personne d'exprimer ses souhaits quant aux soins et à l'accompagnement la concernant.

Les DAP visent à favoriser le respect des droits en permettant l'anticipation de moments de crise où le discernement pourrait être altéré. Le Plan de crise conjoint (PCC) est un « *Plan d'action anticipé pour prévenir et gérer une crise, élaboré conjointement entre l'utilisateur, les professionnels, voire les proches* ».

Différents supports ont été élaborés en France (directives anticipées incitatives en psychiatrie, plan de crise conjoint, kit « *mon GPS* ») ces dernières années. Ce type d'outil s'insère dans les nouvelles pratiques en santé mentale et intéresse les équipes travaillant autour de la réhabilitation psychosociale afin de promouvoir les droits des usagers, favoriser la prise de décision partagée et l'empowerment et in fine, le rétablissement.

Objectifs de la formation

- Définir et approfondir les concepts de DAP et de PCC
- Apporter aux professionnels de structures médico-sociales des connaissances sur ces outils de soins innovants
- Concevoir un accompagnement auprès des usagers autour de la prévention de crise intégrée à la démarche d'éducation thérapeutique du patient
- Échanger sur la mise en place et sur le partenariat sanitaire/médico-social des PCC
- Appréhender la démarche des PCC avec l'utilisation de « *mon GPS* »

Durée	Modalités	Lieu	Tarifs
7 heures, soit 1 journée De 9h à 17h	Présentiel	France métropolitaine	3000€ (net de taxes, hors frais de salle et frais annexes de déplacement du formateur) pour un groupe pouvant aller jusqu'à 16 personnes
Retour d'expériences 3H 2 mois après la formation	Distanciel		350€ en individuel

Programme la formation

La formation bénéficie d'une coanimation pour apporter un double éclairage.

- Contexte théorique, législatif
- Contexte international et national
- Le Plan de Crise Conjoint
- Les difficultés de mise en place
- Le Plan de Crise Conjoint et l'Éducation thérapeutique du patient
- La mise en place concrète
- La coordination sanitaire/médico-social
- Présentation et utilisation de l'outil « *mon GPS* »
- Intérêts pour le patient de remplir « *mon GPS* » avec un MSP
- Applications concrètes de « *mon GPS* », « *mon Guide Prévention et Soins en santé mentale* » et développé par le PSYCOM et PRISM, a reçu le label Droits des usagers de la santé 2020 du Ministère des Solidarités et de la Santé.

Intervenante

- *Ofélia LOPEZ*
Psychologue clinicienne, psychothérapeute et formatrice.
- *Judith Clément-Verhaeghe*
Médiatrice de santé-paire.

Méthodologie et supports

- Powerpoint
- Cas cliniques
- Mises en situation
- Ateliers pratiques Kit « *mon GPS* »

Évaluation

- Quizz des connaissances avant et après
- Bilan formateur et participants en fin de formation

Participants et prérequis

- Aucun prérequis
- Professionnels du sanitaire et du médicosocial en lien avec des usagers de la psychiatrie
- Usagers et aidants

Modalités et délais d'accès

- Intra : sur demande
- Inter : de nombreuses dates à retrouver sur notre boutique ou sur demande.

Délais de réservation pour les formations intra : 45 jours calendaires avant la date demandée

Délais d'inscription pour les formations inter : jusqu'à 7 jours calendaires avant la formation

Possibilité d'aménager le contenu de la formation pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter au préalable pour toute demande d'aménagement.

- Prendre contact avec Santé Mentale France pôle formation :
01 82 83 00 36 pssm@santementalefrance.fr